



IMPORTANT !!

pour la prise en compte de votre inscription

Ce dossier d'inscription comprend :

- Une fiche de renseignements à compléter et signer
- Un feuillet « A savoir » **à lire** et à signer
- Le règlement intérieur est consultable au club sur le tableau « Affichages règlementaires » ou sur le site du club : www.equitation-aurillac.fr

Ce dossier devra **impérativement** nous être retourné complet, accompagné du règlement pour **le Lundi 4 septembre, dernier délai**, ceci afin de valider l'inscription et de saisir la licence avant le début des cours.

REPRISE DES COURS : Lundi 13 septembre

Les cavaliers qui n'auront pas ramené leur **dossier complet** (feuillet d'inscription, feuillet « A savoir ») **ainsi que le règlement, en temps et en heure, se verront refuser l'accès au cours et ne seront plus assurés de leur place sur le créneau souhaité.**

Tarifs et Dates butoirs de règlement *:

Licence (valable du 01/09/21 au 31/12/22) :

- né en 2004 et après 25€00
- né en 2003 et avant 36€00

Cotisation (valable du 01/09/21 au 31/08/22)

- né en 2012 et après 70€00
- né entre 2007 et 2011 75€00
- né en 2006 et avant 95€00

Tarif du forfait trimestriel (chaque trimestre comprend 11 leçons) :

	Normal	Nouveaux Adhérents	Famille*	Famille / Nouveaux Adhérents
3/5 ans	106.15	90.20	95.55	81.20
6/11 ans	141.90	121.00	127.70	108.90
12/18 ans / Etudiants	176.00	149.60	158.40	134.60
Adultes	221.10	188.10	199.00	169.30

* s'applique lorsque 2 membres de la même famille vivant dans le même foyer, montent (frère et sœur ou parent-enfant).

Forfait 1^{er} TRIMESTRE (du 13/09/21 au 12/12/21) + LICENCE + COTISATION : à régler au plus tard le 04/09/21

Forfait 2^{ème} TRIMESTRE (du 13/12/21 au 27/03/22) : à régler au plus tard le 11/12/21

Forfait 3^{ème} TRIMESTRE (du 28/03/22 au 26/06/22) : à régler au plus tard le 26/03/22

* Les prestations sont réglables d'avance, les cavaliers qui ne respecteront pas les dates butoirs de règlement pourront se voir refuser l'accès au cours.



CONTRAT D'INSCRIPTION 2021-2022

CAVALIER / CAVALIERE

Nom Prénom.....

Date de naissance E-Mail (pour envoi factures et infos diverses)

N° Licence FFE Niveau Equestre.....

Adresse

Code Postal..... Ville

Tél Mob Fixe

Nom de la (des) personne(s) à contacter en cas d'urgence :

..... Tél.....
..... Tél.....

..... Tél.....
..... Tél.....

Allergies :

Maladies chroniques notables (diabète, asthme, etc...)

Urgences : En cas d'accident, nous vous préviendrons immédiatement et appellerons les services d'urgence (pompiers ou SAMU). Votre enfant sera conduit au centre hospitalier. Toutefois, si vous souhaitez que votre enfant soit conduit dans un autre établissement, veuillez nous le préciser ci-dessous :

REPRESENTANT (S) LEGAL (AUX)

Nom Prénom.....

E-Mail..... Profession.....

Adresse

Code Postal..... Ville

Tél Mob Fixe

Nom Prénom.....

E-Mail..... Profession.....

Adresse

Code Postal..... Ville

Tél Mob Fixe

Conformément à l'article L.321.4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé (e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions **d'assurance offertes par la licence FFE** et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées sur www.pezantassure.fr

Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier **offerte** par la FFE ;

Je déclare n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de l'équitation, ou mon enfant si mineur.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes du règlement intérieur, applicable au sein de l'établissement, consultable au club sur le tableau « Affichages règlementaires » ou sur le site du club : <https://www.equitation-aurillac.fr/>

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'accepte de recevoir des E-mail pour vous informer des différentes animations et activités proposées
Je déclare accepter / refuser** l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres (page Facebook, site internet, articles de presse)

** rayer la mention inutile

Fait àle / /

Le parent, représentant légal signataire est présumé avoir recueilli l'accord de l'autre parent titulaire de l'autorité parentale.

Signature(s) précédée(s) du nom du représentant légal
et de la mention lu et approuvé :



A SAVOIR !!

⊗ L'Ecole Départementale d'Equitation est une association loi 1901. En adhérant à notre association, vous vous engagez à en accepter le fonctionnement qui repose sur le travail des salariés mais également des bénévoles. Merci donc à tous les cavaliers et parents de cavaliers d'apporter leur part d'aide à l'organisation des activités et à l'entretien de l'école.

⊗ Les cavaliers doivent prévoir d'être là au moins ¼ heure avant le début de la reprise afin de ne pas retarder le début du cours et pénaliser les autres cavaliers.

⊗ Le port d'une bombe aux normes est obligatoire (EN 1384)

⊗ Le cavalier doit porter des bottes ou des boots avec des chaps.

⊗ Toute absence devra être signalée au moins 24 heures à l'avance. Elle pourra être récupérée durant la période du forfait trimestriel ou sur les petites vacances scolaires qui suivent. Passé ce délai, l'absence ne pourra plus être rattrapée.

ATTENTION !! Si l'absence n'a pas été signalée au secrétariat au moins la veille, le cours sera décompté comme s'il avait été fait.

⊗ Le nombre maximal de leçons à récupérer sur le trimestre est de 4 (sauf cas exceptionnel, sur présentation d'un certificat médical et après accord de la direction).

⊗ **Toutes les prestations sont réglables d'avance.**

⊗ Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement pendant le temps des activités équestres encadrées et pendant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie – soit un quart d'heure avant l'activité et un quart d'heure après. En dehors des temps d'activités et de préparation les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

⊗ Les cavaliers inscrits à l'année ont droit à 2 demi-journées d'animation qui auront lieu durant les petites vacances scolaires. La 1ère demi-journée devra être faite à Toussaint ou à Noël, la 2ème, en février ou à Pâques (Les ½ journées qui n'auront pas été faites en temps et en heure seront perdues).

⊗ Il est formellement interdit de donner à manger aux chevaux et poneys

Le

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Cavalier,

Responsable légal,

CERTIFICAT MEDICAL 2021/2022

+ **Pour la pratique de l'équitation (hors compétition), le certificat médical n'est pas obligatoire**

+ **Pour la pratique de l'équitation en compétition :**

↳ **Cavalier mineur : pas de certificat médical**

Cette obligation de fournir un certificat médical est remplacée par le renseignement chaque année d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur à réaliser avec ses parents ou représentants légaux.

Si le mineur répond "oui" à une ou plusieurs questions, il devra consulter un médecin. Le mineur ne pourra alors prendre une licence que si ce dernier délivre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.

Le questionnaire est consultable et téléchargeable depuis la "page cavalier FFE" du licencié concerné. Cette page est accessible depuis FFE Club Sif une fois identifié avec le numéro de licence et le mot de passe. (Numéro de licence et mot de passe à demander au secrétariat).

↳ **Cavalier majeur :**

Pour les cavaliers majeurs, la procédure est inchangée. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition datant de moins de 1 an est à fournir lors de la demande de Licence fédérale de compétition. Ce CM pourra être reconduit pour renouveler la licence compétition deux saisons consécutives supplémentaires. Le cavalier devra alors remplir un auto questionnaire de santé sur sa page cavalier FFE.

